



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXTENSION D'UN CENTRE DE TRANSIT, DE REGROUPEMENT ET DE TRAITEMENT DE TERRES INERTES ET POLLUÉES SUR LA COMMUNE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

SOCIÉTÉ BREZILLON

COMMUNE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société BREZILLON pour l'extension de son centre de transit, de regroupement et de traitement de terres inertes et polluées sur la commune de Longueil-Sainte-Marie est soumise, par arrêté préfectoral du 12 juin 2019, à une enquête publique unique du mardi 9 juillet 2019 au vendredi 9 août 2019.

En application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BREZILLON pour l'extension de son centre de transit, de regroupement et de traitement de terres inertes et polluées sur un terrain situé rue des Ormelets à Longueil-Sainte-Marie. Les activités concernées sont les suivantes :

- transit, tri et regroupement de terres susceptibles de contenir des substances dangereuses et de déchets issus de pollutions accidentelles marines, fluviales ou issus de catastrophes naturelles,
- traitement de déchets non dangereux, non inertes.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel Dard, instituteur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Longueil-Sainte-Marie, siège de l'enquête publique, les jours suivants :

- mardi 9 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 20 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 26 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- samedi 3 août 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 9 août 2019 de 14h00 à 17h00.

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Il est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

6. Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Longueil-Sainte-Marie, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public (mardi de 9h à 12h, vendredi de 13h30 à 17h et samedi de 9h à 12h).

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans la commune de Longueil-Sainte-Marie aux heures d'ouverture sus-visées et sur le site suivant suivant :

<http://dae-brezillon-longueilsaintemarie.enquetepublique.net>

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par courrier adressé à la commune de Longueil-Sainte-Marie à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Longueil-Sainte-Marie :
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera également mis en place à l'adresse suivante : <http://dae-brezillon-longueilsaintemarie.enquetepublique.net>,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : dae-brezillon-longueilsaintemarie@enquetepublique.net.

9. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Madame Honorine Crépin, chef de service adjoint travaux, 128 rue de Beauvais 60280 Margny-les-Compiègne, téléphone 06 67 89 89 42 ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.